



Boissy-Saint-Léger ■ Chennevières-sur-Marne ■ Noisieu ■ Ormesson-sur-Marne ■  
Le Plessis-Trévisé ■ La Queue-en-Brie ■ Sucy-en-Brie

# Journal *du tri*

de la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne

Avril 2010 - n° 14



ECO  
EMBALLAGES



Haut Val-de-Marne  
Communauté d'Agglomération



## EDITO

### TRIONS PLUS ET MIEUX

Durant plusieurs semaines, à la fin de l'année 2009 et au début de cette année 2010, le ramassage des déchets ménagers a connu des dysfonctionnements certains, au point que beaucoup d'habitants s'interrogeaient sur le respect des jours et des heures de collecte, tant les retards et les oublis étaient nombreux.

Les Elus communautaires sont intervenus, à deux reprises, auprès de l'entreprise pour qu'elle applique les prescriptions de son contrat, et assurer une qualité du service convenable. ISS-Environnement, consciente de l'image qu'elle donnait du service rendu, a satisfait aux demandes des Elus.

S'il est naturel d'exiger d'un prestataire qu'il assume toutes les clauses du marché qu'il s'est engagé à honorer, il convient aussi que les usagers contribuent à respecter les consignes de tri.

Les containers de papiers-emballages ou de verre, pollués par des déchets ménagers sont refusés et envoyés à l'usine d'incinération.

Ne pas trier ses déchets, c'est expédier à l'usine de Créteil des déchets recyclables. Chaque tonne récupérable, c'est 110 € de moins en traitement à l'usine d'incinération. C'est aussi une recette provenant de la revente des produits recyclés. Ces deux ressources contribuent à atténuer la charge supportée par le contribuable.

C'est l'intérêt de tous les habitants de trier plus et mieux.

De même, le volume des déchets verts de jardins peut lui aussi être réduit. Chaque tonne collectée et traitée coûte 142 €. Il est envisagé de proposer des composteurs dans les zones pavillonnaires. Les usagers concernés seront prochainement sollicités pour connaître leur avis.

Le coût du traitement des déchets a déjà beaucoup augmenté et continue de se renchérir. Avec l'effort de tous, on peut atténuer cette évolution. Et l'état de notre planète s'en portera mieux.

**Roger GUILLEMARD**

Vice-Président

de la Communauté d'Agglomération  
du Haut Val-de-Marne

chargé des réseaux et résidus urbains

## Collecte des déchets

### Les élus se mobilisent face à la dégradation du service !

Depuis le 6 avril 2009, la Communauté d'Agglomération a un nouveau prestataire pour la collecte des ordures ménagères sur l'ensemble du territoire : ISS Environnement.

Face à de nouveaux horaires de collecte, de nouvelles consignes de tri (les journaux magazines sont désormais triés avec les emballages dans le bac jaune), quelques semaines ont été nécessaires pour la nouvelle entreprise et les habitants afin de s'adapter à ce nouveau marché.

Néanmoins, la situation s'est dégradée en fin d'année. Un problème de qualité de service qui a été aggravé par des conditions météorologiques très difficiles en décembre et en janvier.

Face aux plaintes récurrentes des habitants et au constat sur le terrain que le travail était mal fait, les élus communautaires ont convoqué à deux reprises les dirigeants de l'entreprise.

Lors de la dernière réunion, le 14 janvier, ils se sont engagés à tout faire pour améliorer la prestation qu'ils se sont engagés à assurer.

Il semble qu'un problème de management des équipes soit à l'origine des dysfonctionnements. C'est pourquoi un nouveau responsable d'agence a été nommé début janvier, chargé de remettre de l'ordre. Il est épaulé par une équipe spécifique chargée quant à elle du contrôle des équipages sur le terrain.

Les choses sont ainsi petit à petit rentrées dans l'ordre avec le respect des jours et heures de collecte, des différentes collectes...

Les élus restent particulièrement attentifs à la qualité de service due aux habitants.

**Et toujours à votre service un numéro unique du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.**

**En dehors de ces plages horaires, laissez vos coordonnées sur le répondeur pour qu'on puisse traiter votre demande.**

**N° Vert 0 800 099 719**

Appel gratuit

## SOMMAIRE

► Rappel des jours de collecte pour l'ensemble des villes p.2 ► Le recyclage du verre p.3 ► en bref p.4 ► les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques p.4



## Document à conserver

# Les jours de collecte ville par ville

Types de collectes Villes	Ordures ménagères pavillonnaire	Ordures ménagères grand collectif	Emballages pavillonnaire	Emballages Grand collectif	Verre pavillonnaire	Verre grand collectif	Déchets verts
Boissy-Saint-Léger	lundi et jeudi matin	lundi - mercredi - vendredi matin *	lundi matin	lundi matin	lundi	lundi	lundi
Chennevières s/Marne	mardi et vendredi matin	lundi - mercredi - vendredi après-midi	<del>mercredi - après-midi</del> mardi matin	mercredi après-midi	mardi	mardi	mardi
Noiseau	lundi et jeudi matin		jeudi matin		lundi		mardi
Ormesson s/Marne	secteur 1 : lundi et jeudi matin secteur 2 : mardi et vendredi matin secteur 3 : mercredi et samedi matin		secteur 1 : jeudi matin secteur 2 : mercredi matin secteur 3 : mercredi matin		lundi		mardi
Le Plessis-Trévisé	mardi et vendredi matin	lundi - mercredi - vendredi après-midi	secteur 1 : mardi matin secteur 2 : vendredi matin	mercredi après-midi	vendredi	vendredi	mardi
La Queue-en-Brie	lundi et jeudi matin	lundi - mercredi - vendredi après-midi	jeudi matin	mercredi après-midi	jeudi	jeudi	lundi
Sucy-en-Brie	secteur 1 : lundi et jeudi matin secteur 2 : mercredi et samedi matin secteur 3 : mardi et vendredi matin	lundi - mercredi - vendredi après-midi	secteur 1 : lundi matin secteur 2 : vendredi matin secteur 3 : vendredi matin	vendredi après-midi	vendredi		secteur 1 : lundi secteur 2 : mercredi secteur 3 : mardi

\* ne concerne pas le quartier de la Haie Griselle  
Collecte des OM : du lundi au samedi matin  
Collecte des emballages : mercredi après-midi  
Collecte du verre : lundi

**Pour les collectes du matin, les bacs sont à sortir la veille au soir**



Pour recycler, il faut trier !



Zoom sur ...le verre

## Le verre se recycle à l'infini

**Récupéré dans des conteneurs spécifiques dès les années 70, le verre est un matériau recyclé depuis de nombreuses années. Pourtant sur le territoire du Haut Val-de-Marne, la tendance des collectes du verre est à la baisse alors que pour tous les autres matériaux la tendance est à la hausse : une moyenne de 24,8 kg par an et par habitant contre 26,9 en 2007 et 27,1 en 2006.**

**Nous devons donc porter nos efforts sur le tri du verre qui reste un des plus simples à réaliser !**



**Le traitement du verre pour le recyclage**

Un premier tri est effectué par le consommateur. On lui demande de ne déposer dans les conteneurs ou les bacs que des emballages en verre.

### Pourquoi ?

Tout simplement parce que le verre d'emballage a une composition différente de celle des autres verres, les ampoules électriques, les écrans de télévision ou le verre culinaire par exemple, et que le mélange des différents types de verre rend leur recyclage difficile, voire impossible.

On lui demande aussi de ne pas y mélanger des éléments infusibles : des capsules, des morceaux de porcelaine ou de céramique. Ces produits ne fondent pas dans les fours et on les retrouve inclus dans les nouveaux emballages, ce qui les fragilise et peut conduire à stopper toute une chaîne de production.

A son arrivée dans le centre de traitement, le verre subit un premier tri manuel qui permet d'enlever les objets de taille importante qui pourraient s'y trouver mêlés : des bouteilles ou des sacs en plastique, par exemple.

Ensuite, le verre subit toute une série de tri

- ✓ Des tris mécaniques éliminent les métaux ferreux ou non-ferreux (acier, aluminium...).
- ✓ Un tri optique au laser identifie et extrait les matériaux infusibles.
- ✓ Un soufflage permet d'extraire les éléments légers : les bouchons, le papier.

Le verre est ensuite broyé et transformé en calcin, calibré à la demande des verriers pour refaire des emballages en verre.

La seule limite au recyclage du verre est la couleur. En France, à de rares exceptions près, la collecte est organisée en mélange et est composée de verre de couleurs différentes : vert, brun, incolore.

Avec ce verre, on ne peut refaire que du verre de couleur. Un tri complémentaire permettra bientôt de séparer le verre de couleur du verre incolore, ce qui permettra la fabrication de nouveaux emballages de teinte claire.

(Source [www.verre-avenir.fr](http://www.verre-avenir.fr))

Recycler 1 tonne de verre permet de fabriquer **2 138 nouvelles bouteilles de 75 cl** (330 grammes l'unité).

### Pour 1 tonne de verre recyclé :

Economie de matières premières : 0,66 T de sable  
0,10 T de calcaire

### Limiter l'impact sur l'effet de serre :

L'utilisation de calcin dans le four (en remplacement des matières premières habituelles : silice, soude et chaux) permet également de diminuer les émissions de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).



### Les « indésirables » pour le recyclage

Le verre culinaire et la vaisselle en verre ont une composition chimique différente du verre d'emballage qui rend impossible leur intégration au calcin utilisé dans les fours verriers.

Quant à la porcelaine, la faïence et la céramique, ce sont des matières infusibles qui rendent le calcin inutilisable. Elles forment des inclusions qui viennent fragiliser la bouteille.

Seuls les emballages en verre (bouteilles, pots et bocaux) doivent être déposés dans les conteneurs ou les bacs de collecte sélective prévus à cet effet.



3

Pour recycler, il faut trier ! Pour recycler, il faut trier ! Pour recycler, il faut trier !



## Pour recycler, il faut trier !

### En bref ... En bref ... En bref ...

#### ● Sortez vos bacs quand ils sont pleins !

Afin d'optimiser au maximum les tournées de collecte, veillez à ne sortir vos bacs (notamment le jaune et le vert) que lorsqu'ils sont pleins. Une fois tous les 15 jours peut être suffisants dans certains cas.

#### ● Les encombrants

Un encombrant est un objet d'origine ménagère ne pouvant être collecté dans le cadre des ordures ménagères à cause de son poids ou de son encombrement comme un sommier, un matelas, un petit meuble, une chaise, une table...

#### Les produits non acceptés

Les déchets de travaux tels que le plâtre, les gravats, le béton, la terre, le carrelage, la plomberie, les vitres... Les déchets d'automobiles, de motos... Et les déchets trop lourds pour être soulevés par deux personnes.

Le volume toléré est de 1m<sup>3</sup> par adresse. L'objet manipulé par deux hommes doit pouvoir être déposé dans le camion de collecte ce qui exclut les gros ballons d'eau chaude, les cuves à mazout, les objets lourds en fonte...



### N'oubliez pas de recycler les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques !

Depuis novembre 2006, les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE ou D3E) ne doivent plus être jetés à la poubelle. Tous les appareils alimentés sur secteur, pile ou batterie doivent être dépollués puis recyclés.

Comment fonctionne la filière des DEEE ou D3E ?

A l'achat d'un appareil neuf, vous payez une «éco-participation», qui correspond au coût de collecte, de réemploi, de dépollution et de recyclage d'un appareil usagé équivalent. Son montant varie selon le produit et le type de traitement qu'il nécessite.

L'éco-participation est indiquée sur les étiquettes de manière visible et séparée du prix du produit. C'est un outil de transparence et d'information. Elle est intégralement versée à un éco-organisme comme Eco-systèmes agréé par les pouvoirs publics pour prendre en charge les anciens appareils.

Ce n'est pas une taxe, mais une participation financière au financement de la filière agréée. Ce n'est pas un financement par l'impôt mais par la consommation.

**Déposer tous vos déchets électriques et électroniques à la déchetterie de La Queue-en-Brie, 600 route de Brie.**

#### Le saviez-vous ?

Tous les appareils électriques et électroniques sont recyclables.

Leur taux de recyclage varie entre 65 et 90 %.

Le recyclage permet de produire de nouvelles matières premières secondaires et de fabriquer ainsi de nouveaux appareils tout en préservant les ressources naturelles.

4



**Réservées  
aux particuliers**

Déchetteries communautaires  
**Horaires et jours d'ouverture**

sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

#### Sucy-en-Brie

20 avenue de la Sablière

**Lundi - mercredi - jeudi vendredi  
de 13h30 à 17h30**

**Samedi  
de 9h30 à 12h  
et de 13h30 à 17h30**

**Dimanche  
de 9h30 à 12h30.**

**Fermeture au public le mardi  
et les jours fériés**



#### La Queue-en-Brie

600 route de Brie

**Mardi - mercredi - jeudi vendredi  
de 13h30 à 17h30**

**Samedi  
de 9h30 à 12h  
et de 13h30 à 17h30**

**Dimanche  
de 9h30 à 12h30.**

**Fermeture au public le lundi  
et les jours fériés**

Journal du tri de la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne

Directeur de la publication : René DESSERT, Président de la CAHVM - Directeur de la rédaction : Roger GUILLEMARD, Vice-Président en charge des réseaux et résidus urbains

Création et réalisation : service communication de la CAHVM.

Photos : service communication de la CAHVM - Eco-Emballages et P. Desgrieux / Photothèque Eco-Emballages- Imprimé à 46 000 exemplaires sur papier recyclé par DESBOUIS GRESIL  
CA Haut Val-de-Marne - 19 avenue de la Sablière BP 11 94 371 Sucy-en-Brie CEDEX Tél. 01 56 74 19 00 - mail : contact@agglo-hautvaldemarne.fr - Site : www.agglo-hautvaldemarne.fr



Pour recycler, il faut trier ! Pour recycler, il faut trier ! Pour recycler, il faut trier !